

## ATELIER EMPLOI

# « Je découvre le marché du travail »

## Ce que je dois retenir ...

### objectif de l'atelier :

mieux connaître le fonctionnement du monde du travail pour mieux orienter sa recherche d'emploi.

### La situation de l'emploi :

**EN FRANCE, LE TAUX DE CHÔMAGE EST ÉLEVÉ ( 8,1%\*) ET TOUT PARTICULIÈREMENT POUR LES ÉTRANGERS (17 % \*)**

\* INSEE



### Emploi :

les bénéficiaires de la protection internationale peuvent travailler comme mentionné sur la carte de résident permanent ou la carte de séjour temporaire « vie privée et familiale » ou le récépissé.

## les différents employeurs en France sont :

### trois secteurs d'activité :

- ▶ primaire ▶ agriculture : la pêche, l'exploitation forestière ou minière...
- ▶ secondaire ▶ industrie : électronique, agro-alimentaire...
- ▶ tertiaire ▶ les relations clients : aide à la personne, tourisme, restauration...

### Les entreprises

Structures classique des métiers du secteur « privé ».

### les collectivités

Structures de l'Etat dans différents domaines. Ce sont les métiers du secteur « public », souvent réservés aux nationaux.

### les agences d'intérim

Contrats courts pour différentes entreprises en fonction de leurs besoins.

### les structures d'insertion par l'activité économique

Intégration progressive sur le marché du travail associant mise à l'emploi et accompagnement social et professionnel pour un public éloigné de l'emploi.

## comment chercher un emploi ?

3/4

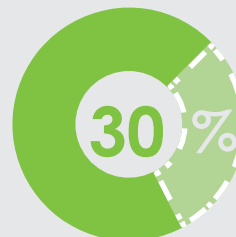
des embauches

### Marché fermé :

- ▶ Candidatures spontanées
- ▶ Réseau professionnel et personnel

### Marché ouvert :

- ▶ Pôle emploi
- ▶ Agences intérim
- ▶ Internet
- ▶ Presse ...



Taux d'emploi en France accessibles uniquement aux nationaux et/ou aux détenteurs de diplômes très spécifiques et devant être obtenus en France.

## où chercher un emploi ?

secteurs qui recrutent :

l'hôtellerie-restauration, des services de l'aide à la personne, le bâtiment.

- ▶ besoin de main d'œuvre ;
- ▶ recrutement important.

Exemples de métiers en tension :

assistantes maternelles, aides à domicile, ouvriers qualifiés, serveurs de restaurant, employés de cuisine, etc...

Le droit de travailler en France donne accès à des droits sociaux.

Pour en bénéficier, il faut s'assurer que son travail est bien déclaré.

Cela permet de participer, via ses cotisations à la solidarité nationale.

Carte de résident de 10 ans

Carte de séjour pluriannuelle

Récépissé avec mention « autorisation de travailler »

droit de travailler

## Accès aux droits

Accès aux indemnités de chômage, à la cotisation, à la retraite et à l'assurance maladie, accès à une mutuelle, aux congés payés, à la formation continue, et également accès à l'expression des libertés syndicales, au droit de grève...

## Comment savoir si mon travail est déclaré ?

- ▶ Je signe un contrat de travail ;
- ▶ Tous les mois je reçois une fiche de paie (un bulletin de salaire).



Je déclare mes revenus à l'État tous les ans au mois de mai, si nécessaire

Comment ?

En remplissant le formulaire.

Où ?

Sur internet : [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou au centre des impôts.

# MES PREMIÈRES DÉMARCHES

## L'INSERTION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL – PAR OÙ JE COMMENCE ?

- Je m'inscris à Pôle Emploi pour bénéficier d'un accompagnement professionnel. Je suis comptabilisé comme demandeur d'emploi et je m'engage à chercher activement un emploi et à m'actualiser tous les mois.
- Je fais une demande de RSA : aide versée par l'État garantissant un minimum de ressources si une personne est sans emploi OU si elle occupe un emploi faiblement rémunéré.  
RSA socle = 565,34 € pour une personne seule et 848,01 € pour un ménage de deux personnes  
≠ RSA activité, dégressif selon le montant du salaire.  
Le RSA permet également de bénéficier d'un accompagnement social et professionnel et d'une aide au retour à l'emploi.

## Les devoirs du bénéficiaire du RSA :

- ▶ la déclaration trimestrielle de ressources ;
- ▶ la déclaration de tout changement de situation ;
- ▶ l'engagement dans un accompagnement professionnel et social avec un référent unique ;
- ▶ faire les démarches pour mettre en œuvre le projet professionnel et social ;
- ▶ Présenter chaque titre de séjour immédiatement à la CAF.